

Motion Groupe PLR – réinventons l'eau chaude : à quand l'aquathermie à Morges ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Au moment où je vous parle se tient à Paris la 21^{ème} conférence des parties sur le climat. Le dérèglement climatique fait partie de nos préoccupations à tous et est l'un des défis majeurs que l'humanité devra relever dans les prochaines années. Il appartient aussi aux collectivités locales de trouver des solutions durables d'approvisionnement énergétique.

L'aquathermie, ou boucle d'eau du lac, a pour objectif la valorisation du potentiel thermique du lac. Ce procédé permet de capter et d'amplifier l'énergie calorifique contenue dans l'eau pour la restituer à un système de climatisation grâce à des échangeurs, ou à un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire via l'utilisation d'une pompe à chaleur.

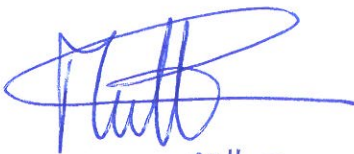
Il y a quelques années, en 2009, se tenait la 15^{ème} conférence sur le climat à Copenhague. A la même époque, Jean-Marc Pasche, alors Conseiller Communal PLR, développait sa motion intitulée « Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie ». Celle-ci, plus tard transformée en postulat pour des raisons de forme, demandait notamment d'étudier la faisabilité d'équiper le nouveau quartier « En Bonjean » et les quartiers voisins d'un système utilisant l'énergie tirée de l'eau du lac pour chauffer (ou refroidir) les nouveaux bâtiments à construire, ou ceux faisant l'objet de rénovations importantes. Ce postulat fut adopté par notre Conseil à l'unanimité, moins une abstention, avec le soutien de la Municipalité.

Le développement futur de l'Est Morgien, à proximité du lac, nous semble l'occasion appropriée pour faire ré émerger le postulat Pasche. Nous pensons ici notamment à l'ERM, au PPA de la Baie II (Blancherie), PPA Sud-Est Morgien, et à tous les futurs projets d'envergure, de construction ou de rénovation, qui aurait lieu à proximité du Lac. Le futur Centre Aquatique, bien qu'à l'Ouest de Morges, propose des opportunités réelles de synergies pour exploiter au mieux l'énergie du lac.

Un autre élément a retenu notre attention. La détermination complémentaire de la Municipalité, présentée en date du 1^{er} septembre 2010, mentionne « une entreprise importante de la place », qui envisageait de recourir à l'énergie thermique du lac pour son bâtiment et qui a présenté à la Municipalité son projet. Il nous paraît intéressant de poursuivre l'accompagnement de ce projet ainsi que ceux d'autres entreprises qui se serait penchées sur cette possibilité.

En conclusion, notre motion demande à la Municipalité d'étudier les possibilités de mise en place de solutions énergétiques permettant l'exploitation du lac à des fins de chauffage ou de refroidissements, dans le cadres des prochains projets d'envergure de construction ou de rénovation, à proximité raisonnable du lac.

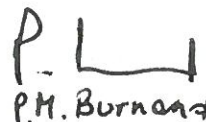
Au nom du Groupe PLR



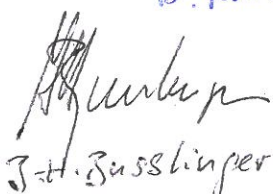
B. Müller



D-A V. Richter



P.M. Burnand



J.-H. Busslinger